

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 26 mars 2012 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

2.

Prend acte de la démission de M. Didier REYNDERS, Conseiller communal.

M. LE BOURGMESTRE

3.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 septembre 2011.

4.

Acquisition, via le marché relatif à la fourniture de sièges de collectivité lancé par le Service public de Wallonie, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, de 35 chaises de cantine pour la Zone de police.

5.

Acquisition, via le marché relatif à la fourniture de sièges visiteurs à pieds lancé par le Service public de Wallonie, ouvert aux Services de Police intégrée structurée à deux niveaux, de 6 chaises visiteurs pour la Zone de police.

6.

Acquisition, via le marché forcms-mm-050 lot 1 lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, de 20 sièges de bureau 9000 ergonomiques avec dossier bas et accoudoirs en tissu, de 25 sièges de bureau 9000 ergonomiques avec dossier bas et accoudoirs en cuir et de 3 sièges de direction 9000 avec appuie-tête pour la Zone de police.

7.

Exécution des travaux de remise en état des installations électriques dans les bureaux de la Brigade judiciaire de la Police locale (phase 2) par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux.

8.

Adhésion au marché relatif à la fourniture de PC DESKTOP/TOWER et accessoires (forcms-PC-063) lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux - acquisition, via le marché précité, de 4 PC caméras pour la Zone de police.

9.

Adhésion au marché FORCMS-GSM-058 relatif aux services de téléphonie mobile et services connexes lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de la police intégré, structurée à deux niveaux.

10.

Acquisition, via le marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale qui souhaiteraient s'y raccrocher, ayant pour objet l'acquisition de deux motocyclettes modèle BMW 1200 RT (DMA 2009 R3 921- lot 69C) et ayant pris cours le 01 janvier 2009 pour se terminer le 30 juin 2012.

11.

Passation d'un marché par procédure négociée en application de l'article 17, §2, 1°, a) de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services en vue de procéder au remplacement du moteur défectueux (+ accessoires) d'une moto de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

12.

Adhésion au marché public DSA 2009 R3 821 lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale qui souhaiteraient s'y raccrocher, ayant pour objet l'acquisition de de 2 Toyota Yaris (police) et de 2 Transporteurs VW Combi (anonymes) pour la Zone de Police au profit de la police intégrée et des écoles de police et se terminant le 30 juin 2012.

13.

Fixation du nombre d'emploi vacant à 1 pour les Commissaires de police - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police - fixation comme suit du choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude et avis de la Commission de sélection locale.

14.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 7 pour les Inspecteurs principaux dont l'emploi sera réservé en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur principal – fixation comme suit du choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé de la Commission de sélection locale.

15.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs opérationnels dont 2 emplois seront réservés en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel - fixation comme suit du choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé du Chef de Corps pour chaque candidat.

16.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 5 pour les Inspecteurs de quartier dont l'emploi sera réservé en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de quartier – fixation comme suit du choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé du Chef de Corps pour chaque candidat.

17.

Adoption de la convention cadre entre la Wallonie et la Ville de Liège relative à la mise en œuvre de son Plan Communal Cyclable dans le cadre du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » .

18.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue Saint-Nicolas:
 - suppression de l'arrêt de bus existant à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 421/423

- entre les immeubles n^{os} 436 et 450:
 - division de la chaussée en bandes de circulation,
 - interdiction d'arrêt et de stationnement, le long des immeubles à numérotation paire,
- création d'un arrêt de bus à l'opposé de l'intersection des immeubles nos 421/423.

2. rue de Chênée:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 43, sur une distance de 6 mètres.
3. rue Fauvettes:
interdiction de stationnement, à hauteur de la façade latérale de l'immeuble n^o 14 de la rue Lamarche, sur une distance de 8 mètres.
4. rue de Fléron:
création d'un arrêt de bus, à l'opposé des immeubles n^{os} 248 et 250.

19.

Ratifie, en application de l'article 14 du RGCC; l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, en sa séance du 9 mars 2012, concernant l'article du budget ordinaire de 2012 afin de permettre le paiement de la contribution de la Ville au budget de Police locale de Liège pour l'exercice 2012.

20.

Adoption du texte de la convention à établir entre la Ville et l'ASBL «IDEE FIXE» pour l'organisation de la manifestation « Festival du film policier » du 19 au 22 avril 2012 - octroi d'une subvention à ladite ASBL pour l'année 2012.

21.

Soutien de la candidature de l'Association belge des Professeurs de Français à l'organisation du Congrès de la Fédération internationale des Professeurs de Français, en 2016, à Liège.

22.

Ratification de la décision du Collège communal du 2 mars 2012 autorisant, en application de l'article 14 § 2, 1^o du Règlement général de la comptabilité communale du 5 juillet 2007, le dépassement des 12^{èmes} provisoires « Conseil communal : Frais de déplacements et de séjour du personnel communal et des mandataires - Frais de représentation du pouvoir communal » du budget 2012, pour la participation de la Ville au 12^e Congrès international des agents d'Etat civil qui se tiendra à Vienne, les 16 et 17 avril 2012.

23.

Passation d'un marché public par voie d'appel d'offres général pour la fourniture d'une presse numérique couleur – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

24.

Passation d'un marché « stock » d'une durée déterminée de quatre ans, à partir de la notification de l'approbation de l'offre retenue, par voie de procédure négociée sans publicité préalable, en application de l'article 17, § 2, 1°, a) de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, pour la fourniture de vêtements spécifiques (uniformes et vêtements protocolaires) destinés aux agents du Département des Finances (Division fiscale – Taxes) assurant des fonctions de représentation - adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges

25.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité avec consultation de plusieurs firmes, en application de l'article 17, § 2, 1°, a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics, pour conclure un marché pluriannuel relatif à la maintenance des installations de conditionnement d'air placées au Service Informatique prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire de l'acceptation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2015 - Adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

26.

Ratification de la décision du Collège du 9 mars 2012 relative à l'autorisation du dépassement des 12ème provisoires pour le dossier (n° 7918).

M. l'Echevin FIRKET

27.

Avis favorable sur la restauration complète de la façade de l'immeuble sis rue Saint-Gilles, 100 à Liège - fixation du taux d'intervention de la Ville dans ces travaux à 1%.

28.

Adoption du règlement relatif à l'octroi d'une prime pour des travaux à des immeubles commerciaux situés dans un linéaire commercial prioritaire.

29.

Adoption provisoire du plan d'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles sis rue de l'Arbre Courte-Joie, 142 , Clos des Porions, 6 , 7, 8, chaussée de Tongres, 245 , 249 , 257.

30.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour les tailles raisonnées d'entretien du patrimoine arboré d'ornement et d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

31.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de matériel destiné à remplacer le système de rinçage automatique dans les urinoirs publics et d'adopter le cahier spécial des charges.

32.

Décision d'adopter le texte du Code de Conduite sur les plantes invasives en Belgique – AlterIAS.

33.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative la réalisation de dispositifs de plantations en trottoirs dans le quartier Saint-Léonard (4000 LIEGE).

34.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'instruments de mesure pour les expertises de sécurité d'arbres d'ornement et d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

35.

Décision d'approuver le rapport intermédiaire relatif au programme « Commune Energ-éthique », réalisé dans le cadre de la subvention octroyée par la Région wallonne.

36.

Décision de passer un marché, par voie d'adjudication publique, pour la réalisation des travaux de mise en lumière à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains 1, 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie et la conclusion d'un contrat d'entretien de l'installation reprenant au minimum les prestations reprises dans le cahier spécial des charges et prenant cours à l'issue du délai de garantie pour une période de 4 ans maximum

- fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative
- adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise et de solliciter la subvention du CGT (Commissariat général au Tourisme).

37.

Décision d'engager la Ville :

- à maintenir l'affectation touristique du site relatif à la réalisation des travaux de mise en lumière à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains 1, 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie et la conclusion d'un contrat d'entretien de l'installation reprenant au minimum les prestations reprises dans le cahier spécial des charges et prenant cours à l'issue du délai de garantie pour une période de 4 ans maximum, pendant un délai de 15 ans prenant cours à partir du 1^{er} janvier suivant la dernière année pendant laquelle il a bénéficié de la subvention;
- à prévoir au budget, la quote-part d'intervention financière complémentaire;
- à entretenir en bon état la réalisation subventionnée.

38.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la fourniture de matériaux horticoles pour les aménagements paysagers de l'ancienne Brasserie Haecth, rue de la Brasserie à 4000 LIEGE.

M. l'Echevin SCHROYEN

39.

Prise de connaissance de la décision du Collège provincial relative au budget 2012.

40.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR »

41.

Approbation du texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « ANIMATION ET CREATIVITE »

42.

Approbation du texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « BRESSOUX SPORT CULTURE »

43.

Approbation du texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville de Liège et l'ASBL « IMAGE, SON ET ANIMATION »

44.

Approbation du texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES »

45.

Approbation du texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LES MUSEES DE LIEGE »

46.

Approbation du texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LIEGE GESTION CENTRE VILLE »

47.

Approbation du texte de l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT »

48.

Approbation du texte de l'avenant n°3 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LIEGE PROPLETE»

49.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « SPORTS ET LOISIRS »

50.

Approbation du texte de l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « VOYAGES ET ANIMATIONS »

51.

Approbation du texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS ».

52.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 juillet 2011.

53.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 août 2011.

54.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 septembre 2011

55.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 octobre 2011.

56.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 novembre 2011.

57.

Décision d'émettre un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
2. La 1ère modification budgétaire 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
3. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
 3. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 5. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 6. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 7. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
 8. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Grivegnée)
 9. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
 10. de la Fabrique d'église de la Vierge des Pauvres
 11. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
 12. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Saint-Nicolas)
 13. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 14. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 15. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
 16. de la Fabrique d'église Saint-Vincent

58.

Décision de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une aérogommeuse et de trois moto-compresseurs nécessaires au service de la Propreté Publique - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

59.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de conteneurs (grandes corbeilles) de récupération des déchets d'une capacité de 500 L destinés au Service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

60.

Décision de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique pour l'aménagement de sites de bulles à verre aériennes sur le territoire de la Ville - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2012 – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

61.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de douze conteneurs en acier d'une contenance de 10 m³ à 30 m³ nécessaires au Service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

62.

Décision d'approuver le texte de l'avenant 1 à la Convention passée entre la Ville et la SCRL-FS « RESSOURCERIE DU PAYS DE LIEGE » dans le cadre de la collecte des déchets encombrants prévoyant à partir du 1^e mai 2012 le lancement d'une collecte des encombrants à domicile et sur rendez-vous.

63.

Adoption du texte de la convention de bail à titre précaire relatif à la parcelle sise rue Général de Gaulle à 4020 LIEGE au bénéfice du Logis social de Liège dont le siège social est situé rue des Alisiers, 12 à 4032 CHENEE.

M. l'Echevin STASSART

64.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention du 1^{er} juin 2011 entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE LA VILLE DE LIEGE ».

65.

Conclusion de contrats de transaction avec les différents créanciers repris dans la délibération en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves.

66.

Décision d'organiser des classes de vacances durant les mois de juillet et août 2012, d'ouvrir les centres de 7h30 à 18h, d'engager seize chefs de centre (huit en juillet et huit en août), trois adjoints aux chefs de centre, deux moniteurs piscine (un en juillet et un en août) ainsi que quatre-vingt-un moniteurs/monitrices en juillet et soixante en août et d'engager la dépense estimée à charge de l'article du budget 2012 sous réserve de son approbation par les autorités de Tutelle.

M. l'Echevin DREZE

67.

Exonération pour l'association « LE PRE DES MACLOTES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

68.

Exonération pour l'association « ENTR'AIDE PROTESTANTE LIEGEOISE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

69.

Exonération pour l'association « BLIND CHALLENGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

70.

Exonération pour l'association « CENTRE DE RECHERCHE ET DE RENCONTRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

71.

Exonération pour l'association « BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

72.

Exonération pour l'association « L'ANCRE BLEUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

73.

Exonération pour l'association « ASSOCIATION D'USAGERS DE LA MAISON MEDICALE LA PASSERELLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

74.

Octroi à l'association « TELE-SERVICE LIEGE », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

75.

Exonération pour l'association « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU QUARTIER LIEGE VENNES FETINNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

76.

Exonération pour l'association « CENTRE HOSPITALIER CHRETIEN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - octroi à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

77.

Octroi à l'association « SIDA SOL », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

78.

Octroi à l'association « CALIF - FORMATION DE FORMATEURS », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

79.

Octroi à l'association « LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

80.

Approbation de la Convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. « SINGULIER PLURIEL » relative à l'organisation du Salon AUTONOMIES aux Halles des Foires du 26 au 28 avril 2012.

81.

Approbation de la candidature de l'A.S.B.L. « MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD », sise 8 rue des Minières à 4800 VERVIERS et œuvrant au bénéfice de la population liégeoise, dont le nom sera porté à la liste des services, associations et organismes visée à l'article 4 des statuts de la "Commission Consultative Communale des Personnes Handicapées".

82.

Décision du mode de passation du marché réparti en dix-sept lots ayant pour objet l'acquisition de mobilier de puériculture destiné aux mini-crèches et aux crèches communales pour l'année 2012 dont la nature est spécifiée au cahier spécial des charges figurant au dossier en choisissant de recourir à un marché par adjudication publique avec publicité nationale en application de l'article n°14 de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics – adoption du cahier spécial des charges – fixation de la liste des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs qui feront acte de candidature dans le cadre de ce marché.

83.

Décision de marquer son accord et de signer la "Déclaration" relative au "Soutien au volontariat à Cologne et ses villes jumelées" faite à Cologne le 10 mai 2011, au même titre que les Villes de Cork, Esch-sur-Alzette, Lille, Liverpool, Katowice et Cologne.

84.

Adoption du "règlement de police et d'administration relatif aux établissements d'hébergement accueillant sans durée limitée des personnes en difficultés sociales prolongées".

85.

Adoption du règlement de l'appel à projets 2012 destiné au secteur associatif liégeois, dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté ».

86.

Adoption du règlement de l'appel à projets 2012 relatif à la Santé dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté ».

M. l'Echevin CHAMAS

87.

Décision d'acquérir dix aquabikes sur base du marché sur catalogue passé au Collège communal ayant pour objet l'acquisition de matériel de sports divers d'une validité de 36 mois de date à date, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

88.

Décision d'acquérir quatre-vingts tatamis, sur base du marché sur catalogue passé au Collège communal ayant pour objet l'acquisition de matériel de sports divers d'une validité de 36 mois de date à date, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

89.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « 5277 POLICE LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

90.

Décision de conclure un contrat de transaction avec la « S.P.R.L. POPEYE PITERS SPORTS » ayant son siège social rue Saint-Gilles, 96 à 4000 Liège, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à l'acquisition d'équipement sportif pour des Maisons de jeunes.

91.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « SPORTS ET LOISIRS » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

92.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

93.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « BRESSOUX-SPORT-CULTURE » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

94.

Décision d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches à concurrence d'une première tranche de 75% et par un versement représentant le solde de 25% sur présentation des bilan et compte de résultats de l'exercice 2011 et du rapport de gestion 2011, à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

M. l'Echevin HUPKENS

95.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'organisation du 22^{ème} Festival de Jazz à Liège du 11 au 12 mai 2012.

96.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LE MODERNE» pour l'année 2012.

97.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIEGE CITY BREAKERS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

98.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «FESTIVAL DU JEUNE THÉÂTRE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE» pour l'année 2012.

99.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE DE VARIETES DE WALLONIE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

100.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES BRASSEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

101.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIEGE LES ORGUES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

102.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIÈGE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANCAISE» pour l'année 2012.

103.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN» pour l'année 2012

104.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL LES CHIROUX » pour l'année 2012.

105.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS DE LIEGE» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

106.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRODUCTIONS ASSOCIÉES» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

107.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «JAUNE ORANGE» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

108.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

109.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «BOUM BOUM TRALALA» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

110.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SOS MÉMOIRE DE LIÈGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

111.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES - RÉGIONALE DE LIÈGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

112.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ETNIK'ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

113.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'année 2012.

114.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHENEE» pour l'année 2012.

115.

Décision d'adopter le texte de la convention entre la Ville, la Bibliothèque Ulysse Capitaine et l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale - IHOES, relative à la mise en dépôt d'archives.

116.

Décision :

- d'accepter le don de M. Jean-Luc HERMAN, d'un ensemble de peintures, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

117.

Décision :

- d'accepter le don de M. Luc HELBIG, de deux peintures (huiles sur toile de 166,5cm / 119,5cm et 93cm / 77cm), réalisées par son aïeul Jules HELBIG, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

118.

Décision :

- d'accepter le don de M. Bernard MELARD, ancien préparateur de musée, d'un meuble - secrétaire de style Charles X, pour une valeur d'assurance estimée à 450,00 EUR (quatre cent cinquante euros), à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

119.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MUSÉES DE LIÈGE», relative à l'organisation des expositions dans les musées communaux pour l'année 2012
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation des expositions dans les musées communaux durant l'année 2012.

M. l'Echevin LEONARD

120.

Décision de faire exécuter des travaux de remplacement du réseau d'égouttage de la cour de récréation primaire, au groupe scolaire de Fétinne, rue des Croix de Guerre, 2 à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 3).

121.

Décision de passer, par voie d'adjudication publique, un marché " stock " (structuré en deux lots) relatif aux travaux de rationalisation des installations gaz en deux lots dans divers bâtiments administratifs et scolaires:

- lot 1 : mise en conformité des installations gaz,
 - lot 2 : protection cathodique des conduites enterrées.
- fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative
 - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

122.

Décision de passer un marché « stock » par adjudication publique et soumis à la publicité européenne, relatif à la fourniture de matériaux pour gros œuvre destinés au Magasin central – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

123.

Décision de procéder à l'acquisition de filtres pour groupes de ventilation nécessaires aux besoins de la Ville pour l'exercice 2012, sous réserve d'approbation des crédits à un niveau suffisant par les autorités de Tutelle, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2014.

124.

Décision d'abroger le texte de la convention relative à la mise à disposition de l'ASBL « ACCUEILLEZ-NOUS » de l'immeuble sis Hors-Château, 11 à 4000 LIEGE - adoption du texte destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de ladite ASBL pour la mise à disposition d'un bâtiment sis en Féronstrée 129 à 4000 LIEGE, siège social de l'ASBL – octroi d'une subvention indirecte à l'ASBL relevant de la mise à disposition gratuite d'une partie des locaux du rez-de-chaussée d'un bâtiment sis en Féronstrée numéro 129 à 4000 LIEGE.

125.

Décision de remplacer la condition sous 2) de l'octroi du subside pour l'année 2011 dans la délibération prise en séance du Conseil communal du 28 novembre 2011 point n°216 et de prévoir que l'ASBL « ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY » ayant son siège social bd de la Constitution 81 à 4000 LIEGE devra fournir l'ensemble des pièces justificatives (devis ou factures) relatives aux travaux de sécurité au plus tard le 30 juin 2013 - adoption du texte de l'avenant à la convention et destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ASBL dans le cadre de la procédure d'octroi de subsides 2011.

126.

Décision de faire exécuter des travaux de rafraîchissement des peintures intérieures à la crèche de Chênée, allée d'Hondt, 2 à 4032 LIEGE (Chênée), dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n°3).

127.

Décision de faire exécuter les travaux de remplacement du revêtement de sol au club de pensionnés, chemin du Bois 66 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché “stock” (lot n° 7) relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

128.

Décision de faire exécuter des travaux de réfection de la cour du jardin d’enfants de Sclessin, rue des Beaux-Arts à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d’accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 8).

129.

Décision de faire exécuter des travaux de réfection de la cour primaire, à l’école fondamentale communale de Bois-de-Breux, rue de Herve, 322 à 4030 LIEGE, dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d’accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 1).

130.

Adoption du texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l’A.S.B.L. « CREASOL » ayant son siège social rue des Steppes 20 à 4000 LIEGE dans le cadre de la mise à disposition précaire d’un parking de 9 places sis rue des Steppes (Cadastrée 10e Div., section B, partie 300S2) - décision d’exonérer l’A.S.B.L. de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l’octroi et la liquidation du subside – octroi d’une subvention indirecte à l’A.S.B.L., pour mise à disposition gratuite dudit parking.

131.

Décision d’approuver les travaux supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et d’agrandissement de l’Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

132.

Décision de passer un marché « stock » par adjudication publique, relatif à la fourniture de matériel électrique divers et d’appareils d’éclairage pour l’entretien des installations électriques nécessaire aux besoins de la Ville – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d’un marché d’une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2016 – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

133.

Décision de passer un marché « stock » par appel d'offres général et soumis à la publicité européenne, relatif à la fourniture de mobilier de bureau nécessaire aux besoins de notre administration, structuré en deux lots distincts, à savoir :

Lot 1 : sièges de bureau ;

Lot 2 : bureaux, armoires, tables et accessoires,

- adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

134.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la réalisation des travaux de placement d'un nouveau système de vidéophone à la Crèche « Les Petits Pas », rue des Pampres, 35, à 4000 LIEGE (Sclessin).

135.

Décision de faire exécuter des travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets, à charge du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

136.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation des vestiaires et des douches du local « femmes » à la pépinière de Trou-Louette, avenue Joseph Merlot 107 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

137.

Décision de faire exécuter des travaux de peinture extérieure au Club des pensionnés de Saint-Gilles, boulevard Sainte-Beuve 2a à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peintures extérieures à effectuer dans des bâtiments communaux.

138.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation du local douches au nettoyage de Bueren, Montagne de Bueren, 6 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise .

139.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement de nouvelles chaudières et pour la mise en conformité des anciennes dans divers bâtiments communaux et scolaires de la Ville – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

140.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de compartimentage RF de la cuisine et du bar au centre culturel Ourthe-Meuse – Château de Sclessin, rue des Beaux-Arts 4 à 4000 LIEGE (Sclessin) - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

141.

Décision de faire exécuter des travaux de peinture intérieure et de décoration au Club des pensionnés, place Saint-Christophe 2 à 4000 Liège, dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux.

142.

Décision d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés aux travaux relatifs aux mesures conservatoires urgentes pour la stabilisation de la maçonnerie de la Tour de l’Eglise Saint-Jean l’Evangéliste, place Xavier Neujean, 32 à 4000 LIEGE.

143.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée pour l’aménagement électrique d’une classe de couture au groupe scolaire, rue Lairesse 101, 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

144.

Décision de transférer une partie de parcelle d’un terrain sis rue des Steppes à 4000 LIEGE cadastré ou l’ayant été, 10^{ème} division, section B partie du n° 300 S 2, pour une contenance mesurée de 349 mètres carrés, dans le patrimoine de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège, de soustraire la valeur de la parcelle de l’inventaire du Domaine public de la Ville à la date du 1er avril 2012 et d’en augmenter l’inventaire des biens de la Régie foncière de Stationnement et de Services.

145.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l’acquisition d’un détecteur portable "5 gaz" destiné aux services Voirie de la Direction de la Maintenance des Espaces publics.

146.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de l'aménagement de l'avenue de la Rousselière dans le parc de Fayembois.

147.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de travaux de réaménagement du carrefour formé par les boulevards Piercot, Frère-Orban et la rue de l'Evêché.

148.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de panneaux destinés à l'affichage électoral - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

149.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de la rue de l'Espérance.

150.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la Société coopérative à responsabilité limitée « COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX » dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et au remplacement des installations de distribution d'eau rue des Taillis à 4020 LIEGE.

151.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la Société coopérative à responsabilité limitée « COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX » dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif relatif au réaménagement complet et au remplacement des installations de distribution d'eau rue de la Casquette à 4000 LIEGE.

152.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la Société coopérative à responsabilité limitée « COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX » dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif relatif au réaménagement complet et au remplacement des installations de distribution d'eau, rue Frésart à 4020 LIEGE.

153.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de la rue du Taillis (4020 LIEGE), la pose d'un égout dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E. et le renouvellement des installations d'eau financé par la C.I.L.E. - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicitation des subventions régionales.

154.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la réfection des escaliers, la pose d'une canalisation d'égouttage dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E ainsi que le renouvellement des installations d'eau, rue Frésart à 4020 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et de solliciter les subventions régionales.

155.

Décision de retirer sa décision du 30 janvier 2012, approuvant les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement du carrefour formé par la chaussée de Tongres, la rue Sainte-Walburge, la Visé-Voie, la rue des Quatorze Verges et la rue du Sergent Merx (4000 LIEGE) et d'en approuver le nouveau montant.

156.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de diverses factures relatives à des commandes au bénéfice des Services de la Maintenance des Espaces Publics et des Bâtiments communaux du 8^{ème} département.

157.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, le placement d'un éclairage public sur le parking de la piscine rue Nicolas Spiroux 55 à 4030 LIEGE.

158.

Décision de ne pas réaliser, en raison du projet du futur tram, les phases 4 « carrefour des rues Solvay et Pampres » et 5 « carrefour des rues Solvay et Barge », pour les remplacer par la réalisation des phases conditionnelles 9 « carrefour de la rue Haut Pavé » et 10 « carrefour du Boulevard Kleyer » relatives au marché de fourniture passé pour l'acquisition et le remplacement de feux de signalisation de divers carrefours de la Ville.

159.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation pièces et main d'œuvre d'un camion VOLVO type FE280 accidenté à l'avant – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

160.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2012 du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R.)

161.

Décision d'octroyer une provision de trésorerie destinée à payer les cotisations à l'Ordre des Architectes.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

162.

Octroi à un Inspecteur de police, d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 15 novembre 2011, en application de l'article VIII.XI.5 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de services de police.

163.

Acceptation à la date du 31 août 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 septembre 2012, de la démission d'un Inspecteur de police.

164.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle, de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de Police, suite à son accident de travail du 17 janvier 2009.

165.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire pour une seconde période de douze mois, à dater du 01 mai 2012, d'un Agent de police.

166.

Acceptation à la date du 31 décembre 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 janvier 2013, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

167.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 01 mars 2012, d'un Inspecteur de police.

168.

Acceptation à la date du 31 mars 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 avril 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

SERVICE JURIDIQUE

169.

Autorisations d'ester en justice (3 dossiers : n°7916 – 7917 – 7919).

M. l'Echevin FIRKET

170.

Désignation d'agents en qualité de conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme.

Mme l'Echevin YERNA

171.

Démission d'un 1er attaché spécifique nommé, sous réserve de ses droits à la pension.

172.

Confirmation à la date du 05/09/11, de la désignation d'une directrice nommée de l'enseignement, pour exercer les fonctions supérieures de directrice de l'enseignement au Département de l'Instruction publique.

173.

Désignation, au 01/07/12, dans un emploi contractuel du cadre, des lauréats des réserves de recrutement suivantes :

- attaché spécifique, échelle A1SP
- premier attaché spécifique, échelle A4SP
- directeur administratif, échelle A5
- directeur administratif, échelle A5, pour la fonction de directeur de la Sécurité civile
- directeur spécifique, échelle A6SP
- directeur en chef, échelle A7.

174.

Nomination, au 01/07/12, avec ou sans stage, dans les grades suivants, des agents occupant des emplois contractuels du cadre :

- attaché spécifique, échelle A1SP
- premier attaché spécifique, échelle A4SP
- directeur administratif, échelle A5
- directeur administratif, échelle A5, pour la fonction de directeur de la Sécurité civile
- directeur spécifique, échelle A6SP
- directeur en chef, échelle A7.

175.

Nomination, par voie de promotion, à dater du 01/04/12, d'un agent au grade de directeur administratif – échelle A5.

176.

Nomination, par voie de promotion, à dater du 01/04/12, d'un agent au grade de premier directeur spécifique – échelle A7SP.

177.

Nomination, par voie de promotion, à dater du 01/04/12, d'un agent au grade de premier directeur administratif – échelle A6.

178.

Nomination, par voie de promotion, à dater du 01/04/12, d'un agent au grade de directeur administratif – échelle A5, pour la fonction de directeur du Contrôle interne.

179.

Désignation, avec effet au 01/04/12 et pour une période de 6 mois, d'un Directeur administratif A5 pour exercer les fonctions supérieures de 1er Directeur administratif A6.

180.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, un 1er Directeur spécifique A6SP pour exercer les fonctions supérieures de Directeur en chef spécifique A7SP.

181.

Désignation, avec effet au 01/04/12 et pour une période de 6 mois, des employés d'administration D4 pour exercer les fonctions supérieures de Chef de bureau administratif A1.

182.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, des Attachés spécifiques A1SP pour exercer les fonctions supérieures de :

- 1er Directeur technique A6
- Chef de division technique A3
- Chef de division administratif A3
- Attaché spécifique A3SP.

183.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, des 1er Attachés spécifiques A4SP pour exercer les fonctions supérieures de 1er Directeur spécifique A6SP.

M. l'Echevin STASSART

184.

Décision d'accepter la démission-pension :

- 1 - sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, au 31.12.2011, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17.
- 2 - sous réserve de son admission à la retraite, au 31.12.2012, d'une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

185.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite, à partir du 01.01.2012 :

- 1 - (type IV à mi-temps) à une institutrice primaire en fonction aux écoles du Parc Sauveur, 5 et de la rue Fraîche, 14.
- 2 - (type I) à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 376b.

186.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

1 - du 01.09.2011 au 30.09.2011, à une maîtresse de religion protestante en fonction à l'école de la rue des Grands Prés, 202.

2 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 (12 p/s) et du 15.09.2011 au 14.09.2012 (12 p/s), à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue R. Demoitelle, 19.

3 - du 01.09.2011 au 30.06.2012, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Laveu, 52.

187.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle complète dans le cadre du congé parental :

1 - du 27.02.2012 au 26.05.2012, d'une maîtresse de religion islamique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

2 - du 01.03.2012 au 31.05.2012, d'un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56.

3 - du 29.02.2012 au 28.03.2012, d'une maîtresse de seconde langue, en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

188.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 16.03.2012 au 15.06.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Crève-Coeur, 1.

189.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2011 au 30.06.2012, à une logopède en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3.

190.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2011 au 30.06.2012 :

1 - à un professeur de cours pratiques/techniques (secrétariat-bureautique) et accompagnatrice en fonction à l'Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

2 - à un professeur de cours pratiques (mécanique) en fonction à l'Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

191.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle (à mi-temps) dans le cadre du congé parental, du 16.01.2012 au 28.03.2012, d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

192.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité :
 - 1 - du 09.01.2012 au 07.02.2012, à un professeur de cours pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 2 - du 16.01.2012 au 14.02.2012, à un professeur de cours techniques (technique du bâtiment) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et à l'Institut de Travaux publics.
 - 3 - du 19.01.2012 au 17.02.2012, à une secrétaire de direction en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :
 - 1 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 :
 - 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
 - 2 - à un professeur de cours artistiques (recherche graphique et picturale, bande dessinée et illustration) en fonction à l'Académie Royale des Beaux-arts, enseignement secondaire artistique à horaire réduit.
 - 3 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
 - 4 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
 - 5 - à un maître-assistant (informatique de gestion), professeur de cours généraux et/ou techniques (physique) et professeur de cours généraux et/ou techniques et/ou ER (informatique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
 - 6 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 2 - du 01.09.2011 au 31.08.2012, à une sous-directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 3 - du 12.12.2011 au 23.12.2011, à un professeur de cours techniques (psychopédagogie) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 4 - du 13.12.2011 au 23.12.2011, à une Provisoire en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 5 - du 24.01.2012 au 31.08.2012, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.

193.

Ratification du congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité justifié par des raisons de convenance personnelle (régularisation), du 01.09.2010 au 31.08.2011, d'un professeur de cours généraux/techniques (philologie germanique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

194.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle (à cinquième-temps) dans le cadre du congé parental, du 01.03.2012 au 30.06.2012, d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

195.

Décision de placer en disponibilité à temps partiel pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à mi-temps), à partir du 01.01.2012, un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.

196.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale du 16.01.2012 au 30.06.2013, d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

197.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 26.01.2012, d'une maître-assistante à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

198.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission-pension :

1 - au 30.09.2012, d'un professeur de cours techniques (économie ménagère) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - au 31.01.2013, d'un professeur de cours généraux/techniques (sciences-géographie-physique) en fonction dans l'Enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice.

199.

Adoption des modifications intervenues pour l'année académique 2011-2012 dans la désignation du personnel de la Haute Ecole de la Ville de Liège (depuis le 08.11.2011).

200.

Nomination définitive au service des Centres psycho-médico-sociaux de la Ville de Liège, à la date du 01.03.2012 :

- 1 - à temps plein :
 - 1 - d'une conseillère psycho-pédagogique
 - 2 - d'une auxiliaire sociale
 - 3 - d'une conseillère psycho-pédagogique
 - 4 - d'une auxiliaire sociale
 - 5 - d'une conseillère psycho-pédagogique
- 2 - à mi-temps, d'un auxiliaire paramédical

M. l'Echevin DREZE

201.

Désignation en place de représentants sortants de la Ville au sein de l'A.S.B.L. "MAISON DE VALENSART" en qualité de membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de ladite A.S.B.L. .

120316

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.

